

Département de l'Orne --- Arrondissement d'Alençon --- Commune de Chailloué --- 5 place de la Mairie – 61500	COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL Commune nouvelle de CHAILLOUÉ
--	---

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Marcel Riant.

Sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents : Mesdames GUERIN Martine, MAACHI Christine, PROD'HOMME Jeannine, BOURGERIE Séverine, BARBIER Catherine, BREBION Jessica, DUVAL Cécile, GAUME Isabelle, GARNIER Manuëla, COTTEREAU Paméla et Messieurs Riant Marcel, LECOEUR Henri, COUPARD Gilbert, CHATEL Jacques, ALEIXANDRE Emmanuel, CORU Vincent, RAISON Christophe, ROBLIN Bruno, TABUR Denis, LELOUP Christian, LEBOË Pierrick, POTTIER Marc, GALLOT Jérôme.

Etaient absents : LETARD Philippe, SCHNEIDER Véronique, DANOT Agnès, GESLIN Michel, GICQUEL Jean-Luc.

Excusés : CATTEAU Gérard a donné pouvoir à LECOEUR Henri, BOULANT Samuel a donné pouvoir à Mme GUERIN Martine, DE STOPELLEIRE-BOUSSAUD Françoise a donné pouvoir à RAISON Christophe, COESNON Martine a donné pouvoir à Riant Marcel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Manuëla GARNIER a été désignée comme secrétaire de séance.

- 1) Compte rendu de la réunion du 04 décembre 2017 : Adopté à l'unanimité ;
- 2) Cimetières :
 - Délibération affectant les ventes de concession à la commune uniquement. Voté à l'unanimité
 - Revoir les tarifs et le prix des caves urnes au prochain conseil.
- 3) Commission d'Action Sociale :
 - Accord à l'unanimité du conseil municipal pour créer une commission d'action sociale de 5 membres et un comité consultatif.
- 4) Salle polyvalente de Chailloué :
 - Demande de subvention à la DETR - Accordé
 - Demande de subvention CNDS - Accordé
 - Demande de subvention à l'ADEM - Accordé
 - RDV en préfecture le 22 février prochain.
- 5) Acquisition foncière :
 - Le Conseil Municipal attend la confirmation de non pollution du terrain et des bâtiments.
 - Propose la somme de 6.50 € / m² pour l'achat du terrain de 4379 m².
Vote : Pour = 22, abstention = 4, conte = 0 ;
- 6) Tableau des effectifs :
 - Création d'un poste permanent ATSEM sans besoin de recrutement
 - Suppression des 2 postes Adjoint administratif territorial pour création d'un poste unique sans besoin de recrutement.
 - Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un agent non titulaire absent.
- 7) Participation à la protection sociale complémentaire des agents :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des agents. Alignement avec les agents CDC de 20 € / mois /par agent. Entrée en vigueur le 01 janvier 2018.

8) Taux Impositions Directs Locaux 2018

Globalisés = Taxe d'Habitation 3.50 %, Taxe Foncière (propriétés bâties) 2.38 %, Taxe (propriétés non bâties) 4.12 % ;

9) CDC des Sources de l'Orne

Modifications des statuts, adoptés à l'unanimité.

10) Subventions 2018 :

Vote les subventions 2018 aux associations et qui seront inscrites au Budget Primitif 2018.

11)	AMICALE DE CHAILLOUÉ	4 200,00 €
	COMITE DES FETES DE CHAILLOUÉ	3 800,00 €
	COMITE DES FESTES DE MARMOUILLÉ	350,00 €
	CLUB DES JOYEUX AMIS DE CHAILLOUÉ - MARMOUILLÉ	1 100,00 €
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHAILLOUÉ	600,00 €
	ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES CHAILLOUÉ	1 000,00 €
	TENNIS DE TABLE CHAILLOUÉ	900,00 €
	CHAILLOUÉ ANIMATIONS	700,00 €
	MINI TURBO CLUB CHAILLOUÉ	500,00 €
	SOCIETE COMMUNALE DES CHASSEURS DE CHAILLOUÉ	1000,00 €
	COMICE LOUTREUIL	60,00 €
	LA BANQUE ALIMENTAIRE DE L'ORNE	150,00 €
	VÉLO CLUB NONANTAIS	300,00 €
	ASSOCIATION SÉES DU CINÉ	450,00 €
	SÉES JEUNESSE ANIMATION	700,00 €
	DIVERS	2 190,00 €
		18 000,00 €

12) Projet Rustik

Présentation du projet par M. Julien Prévost-Merlin (Porteur du projet et Directeur artistique), M. Sébastien RETAUX (Directeur Financier) et M. Thierry Bourré (Directeur Technique) avec la présence de M. Jean-Pierre Fontaine, Président de la CDC des Sources de l'Orne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h35.

A chailloué le 20 février 2018.

Le Maire, Marcel RIA NT



|